

Chiffres-clés 2015
de l'égalité professionnelle
entre les femmes et les
hommes dans la fonction
publique



Emploi et caractéristiques des agents dans la fonction publique

■ **62** % des agents de la fonction publique sont des femmes (**44** % dans le secteur **privé**). Ce taux est de 54 % dans la fonction publique de l'État (FPE), de **61** % dans la fonction publique territoriale (FPT) et de **77** % dans la fonction publique hospitalière (FPH).

Par catégorie hiérarchique

- Dans la fonction publique, les femmes représentent 63 % des effectifs de catégories A et C, et 56 % de catégorie B.
- 61 % des agents de catégorie A sont des femmes dans la FPE (44 % hors militaires et enseignants), 42 % en catégorie B et 51 % en catégorie C.
- La FPT compte 61 % de femmes en catégorie A, 63 % en catégorie B (principalement dans les filières sociale et administrative) et 60 % en catégorie C.
- La FPH compte 73 % de femmes en catégorie A (en forte progression depuis le passage en A du corps des infirmiers), 83 % en catégorie B et 78 % en catégorie C.

Dans les emplois de direction

- Parmi les 121 299 postes dans les corps et emplois A+, 40 % sont occupés par des femmes en 2013. Elles représentent 33 % des 22 732 postes dans les corps et emplois d'encadrement supérieur et de direction (ESD): 38 % dans la FPE (dont 30 % dans les ESD), 52 % dans la FPT (dont 28 % dans les ESD) et 45 % dans la FPH (tous les A+ sont classés en ESD).
- Parmi les 103 142 agents titulaires A+ de la FPE, 38 % sont des femmes. Elles représentent 30 % des 10 536 titulaires de l'encadrement supérieurs et des emplois de direction (dont 20 % dans les corps et emplois à la décision du Gouvernement), 56 % des 12 377 titulaires des corps d'inspection, contrôle et expertise et 36 % des 80 229 titulaires de l'enseignement supérieur, recherche et assimilés.
- On compte 63 % de femmes dans les corps et emplois des juridictions judiciaires. 38 % des recteurs, 28 % des secrétaires généraux et 31 % des directeurs d'administration centrale, 16 % des ambassadeurs et 11 % des préfets sont des femmes.
- Dans la **FPH**, les femmes représentent **43 % du corps des directeurs d'hôpitaux** (DH), dont 21 % des DH nommés sur emplois fonctionnels.
- Dans les trois versants de la fonction publique, les hommes sont systématiquement plus âgés que les femmes dans les emplois d'encadrement supérieur et de direction (+3 ans dans la FPE, +5 ans dans la FPT et la FPH). La part des femmes est systématiquement supérieure chez les moins de 30 ans, et inférieure chez les plus de 50 ans (-11 points de pourcentage dans la FPE, -18 points dans la FPT et la FPH), ce qui semble démontrer une féminisation récente des emplois de direction.

Par ministères, filières et métiers

- Les ministères les plus féminisés sont l'Éducation nationale (71 % des agents) et le Travail (70 %), et les moins féminisés la Défense (22 %) et l'Intérieur (28 %).
- Les filières les plus féminisées dans la FPT sont les filières sociale et médico-sociale (95 %), administrative (82 %), médico-technique (78 %), animation (71 % en 2012) et culturelle (63 %). Les filières les moins féminisées sont les filières Incendie et secours (5 %), Sécurité Police municipale (21 %) et Sport (28 %).
- Dans la FPH, les filières administrative et soignante comptent 9 femmes pour 10 agents, alors que la filière « technique ouvrier » ne compte que 35 % de femmes.
- 95 % des assistants maternels (FPT) sont des femmes, comme 70 % des enseignants de l'Éducation nationale et 51 % des médecins (y compris internes) de la FPH. En revanche, 84 % des militaires, ainsi que 87 % des ouvriers d'État sont des hommes.

Titulaires et contractuels

■ La fonction publique compte 64 % de femmes parmi les titulaires et 67 % parmi les contractuels (personnels civils) : 60 % de titulaires et 61 % de contractuels dans la FPE ; 58 % de titulaires et 67 % de contractuels dans la FPT ; 81 % de titulaires et 78 % de contractuels dans la FPH.

Par âge

■ Dans la fonction publique, la moyenne d'âge est de **42,8 ans pour les femmes et de 42,7 ans pour les hommes**: dans la FPE, 42,7 ans pour les femmes et 41,5 ans pour les hommes; dans la FPT, 44,5 ans pour les femmes et 44,2 ans les hommes; dans la FPH, 40,9 ans pour les femmes et 43,2 ans pour les hommes.

Travailleurs handicapés

Dans la fonction publique, 57 % des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés sont des femmes : 53 % dans la FPE, 51 % et la FPT, et 75 % dans la FPH.

Par niveau de diplôme

47 % des agents de la fonction publique ont un diplôme de l'enseignement supérieur (49 % des femmes et 43 % des hommes), contre 33 % dans le secteur privé (36 % des femmes et 31 % des hommes). Dont : 66 % des agents de la FPE (73 % des femmes et 59 % des hommes) ; 26 % dans la FPT (29 % des femmes et 21 % des hommes) ; 46 % dans la FPH (46 % des femmes et 47 % des hommes).

Recrutements externes, changements de statut et mobilité

- Dans la FPE, en 2013, 28 464 recrutements externes ont été effectués, dont 66 % de femmes (elles représentaient 56 % des candidats).
- Les femmes réussissent mieux que les hommes le conçours d'accès aux postes de catégorie A (55 % de femmes parmi les présents et 69 % parmi les recrutés), moins bien en catégories B (56 % de femmes parmi les présents et 51 % parmi les recrutés) et C (58 % de femmes parmi les présents et 56 % parmi les recrutés). Concernant la catégorie A, les femmes sont notamment plus nombreuses à se présenter aux concours d'enseignants (68 % de femmes parmi les candidats), où les recrutements sont majoritairement féminins (73 % des lauréats).
- En 2013, au concours externe de l'ÉNA, ont été reçus 14 femmes et 26 hommes (pour 261 femmes et 389 hommes présents).
- 4,1% des agents de la fonction publique ont changé d'employeur entre 2012 et 2013 : 4.3 % de femmes et 3.9 % d'hommes.
- Mobilité géographique (changement de zone d'emploi): elle a concerné entre 2012 et 2013, 6,3 % des femmes et 6,5 % des hommes dans la FPE ; 1,5 % des femmes et 1,4 % des hommes dans la FPT; 2,7 % des femmes et 3,7 % des hommes dans la FPH.
- Mobilité statutaire : parmi les titulaires civils des ministères en disponibilité, 66 % sont des femmes; parmi les agents en hors cadre, 67 % sont des hommes.

Retraite

- Sur les 41 449 titulaires de la FPE dont la pension est entrée en paiement en 2014, 55 % étaient des femmes ; dans la FPT, sur 32 782 titulaires, 53 % de femmes ; dans la FPT, sur 21 747 titulaires, 79 % de femmes.
- Le montant moyen des pensions mensuelles brutes de droit direct en paiement au 31 décembre 2014 était, dans la FPE (pensions civiles, y compris la Poste et France Télécom) de 1 968 euros pour les femmes et 2 280 euros pour les hommes ; dans la FPT (CNRACL), de 1 174 euros pour les femmes et 1 374 pour les hommes ; et pour la FPH (CNRACL) de 1 466 euros pour les femmes et 1 567 euros pour les hommes.

Rémunérations

■ En 2013, le salaire net mensuel moyen (exprimé en équivalent temps plein annualisé) est, dans la FPE, de 2 308 euros pour les femmes et 2 706 euros pour les hommes ; dans la FPT de 1 769 euros pour les femmes et 1 963 euros pour les hommes ; dans le secteur hospitalier public de 2 104 euros pour les femmes et 2 707 euros pour les hommes ; dans le secteur social et médico-social, de 1 743 euros pour les femmes et de 1 906 euros pour les hommes ; dans le secteur privé, il est de 1 934 euros pour les femmes et 2 389 euros pour les hommes.

Formation

■ En 2013, les agents des ministères (hors enseignement) ont eu en moyenne 7,4 jours de **formation**, autant pour les femmes que pour les hommes.

Organisation du temps de travail et congé parental

83 % des postes à temps partiel sont occupés par des femmes dans la fonction publique. 24 % des femmes titulaires sont à temps partiel, contre 5 % des hommes dans la fonction publique. Sur les 6 099 agents en congé parental dans la FPE, 92 % sont des femmes ; elles sont 96 % dans la FPT.

Sauf mention contraire, les chiffres sont donnés pour l'année 2013.